

**INFORMATIONS à l'attention des candidats à l'Examen Professionnel
de RÉDACTEUR TERRITORIAL Principal de 2^{ème} classe (au titre de la Promotion Interne)
Session 2020**

INSCRIPTIONS

Retrait des dossiers d'inscription :

En raison de la crise sanitaire, la période de retrait des dossiers à l'Examen Professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe a été prolongée **jusqu'au 27 Mai 2020**.

Durant la période de confinement, le Centre de Gestion de la Manche est fermé, il convient de privilégier une préinscription dématérialisée sur le Site Internet du Centre de Gestion de la Manche. Cette préinscription pourra s'effectuer jusqu'au 27 Mai 2020 (avant minuit).

Les retraits de dossiers à l'accueil du Centre de Gestion de la Manche ne seront possibles que lorsque les mesures de confinement prendront fin et aux horaires habituels d'ouverture.

Retour des dossiers d'inscription :

La date limite de dépôt du dossier d'inscription est désormais fixée au **04 Juin 2020**.

Ces dossiers d'inscription devront être déposés ou envoyés au Centre de Gestion de la Manche, au plus tard le 04 Juin 2020 :

↳ soit directement à l'accueil du Centre de Gestion de la Manche [139 rue Guillaume Fouace à Saint-Lô] pendant les heures d'ouverture des bureaux [du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00. *Attention : ce dépôt du dossier à l'accueil du CDG50 ne sera possible que lorsque les mesures de confinement prendront fin.*

↳ soit envoyés au Centre de Gestion de la Manche [139 rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 Saint-Lô] Cedex. *Attention : la distribution du courrier par la Poste peut être perturbée.*

↳ soit déposés sur l'espace sécurisé du candidat sur le site www.cdg50.fr et clôturer son inscription.

NOUVEAUTÉ

(Vous trouverez ci-après la procédure pour déposer votre dossier d'inscription sur votre espace sécurisé)

LES PIÈCES COMPLEMENTAIRES :

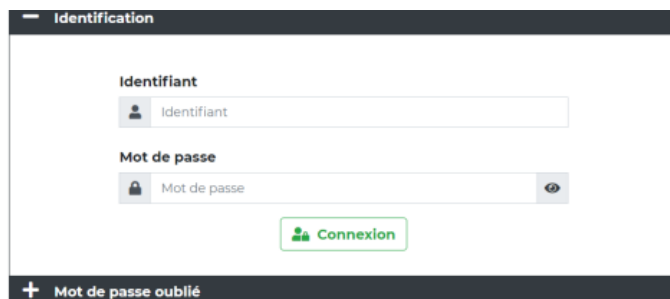
L'état des services à faire compléter et signer par la collectivité employeur ainsi que la copie du dernier arrêté fixant la situation administrative de l'agent pourront être retournés ultérieurement, jusqu'au jour de la première épreuve.

PROCÉDURE POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER SUR VOTRE ESPACE SÉCURISÉ

A l'aide de vos identifiants, veuillez vous connecter sur le site du Centre de Gestion de la Manche www.cdg50.fr/Inscription/Présinscription/Connexion espace sécurisé en haut à droite.

Identifiant : saisir votre code utilisateur à 5 chiffres qui vous a été attribué automatiquement lors de la validation de votre pré-inscription

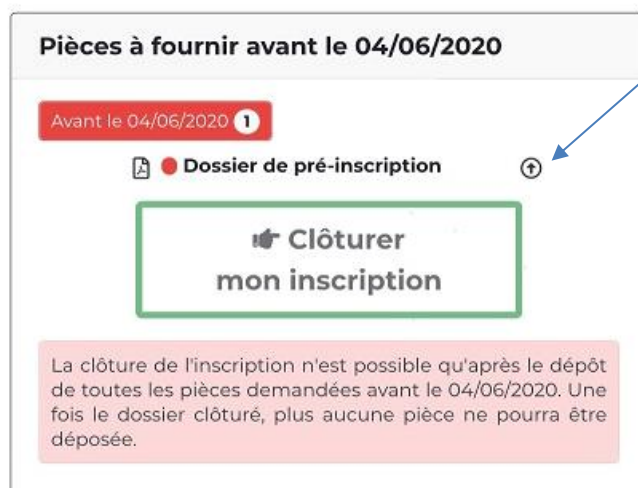
Mot de passe : saisir votre mot de passe choisi lors de votre pré-inscription



NB : Une fois connecté(e) à votre espace sécurisé, si vous n'aviez pas déjà enregistré votre dossier d'inscription sur votre ordinateur, vous pourrez le récupérer puis l'enregistrer et/ou l'imprimer (en cliquant sur le bouton **en bas à gauche de l'écran**).

Dossier
d'inscription

Déposer votre dossier d'inscription (même si celui-ci n'est pas signé) en cliquant sur la flèche à droite de la pièce demandée.



La fenêtre ci-dessous s'affichera pour vous permettre de joindre votre dossier d'inscription. Vous devez **choisir le fichier**, puis le **transmettre**.



Une fenêtre « Fichier enregistré » s'ouvre **cliquer sur ok.**

www.agirhe-concours.fr indique

Fichier enregistré.

OK

Cocher la case «j'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription»

Pièces à fournir avant le 04/06/2020

Dossier de pré-inscription

J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription

Clôturer mon inscription

Une fois le dossier clôturé, plus aucune pièce ne pourra être déposée.

Cliquer sur « Clôturer mon inscription » **au plus tard le 04 Juin 2020 avant minuit.**

IMPORTANT-SUIVI DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il conviendra de revenir sur votre « accès sécurisé », afin de vous assurer que votre dossier a bien été déposé puis transféré dans le logiciel par le Service Concours & Examens Professionnels.

En effet, tant que votre dossier n'est pas transféré par le Service Concours & Examens Professionnels, la mention suivante sera indiquée sur votre accès sécurisé « ***Votre pré-inscription a été enregistrée le xxx à xx, le Centre de Gestion est en attente de votre dossier*** ».

Dès que votre dossier déposé aura été transféré dans le logiciel par le Service Concours & Examens Professionnels, la mention suivante apparaîtra sur votre accès sécurisé « ***votre dossier a été reçu par le Centre de Gestion, il est en cours d'instruction*** ».

Si cette mention n'apparaît pas, les jours ouvrés suivants votre dépôt, veuillez contacter le Service Concours & Examens Professionnels à l'adresse suivante : concours@cdg50.fr avant le 04 Juin 2020.